RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Commune d'ORMESSON

Département de Seine et Marne Arrondissement de Fontainebleau

Procès-verbal du conseil municipal Séance du 30 juin 2022

Date de convocation : 21 juin 2022	Nombre de conseillers en exercice : 11
Date d'affichage : 08 juillet 2022	Nombre de conseillers présents : 08
	Nombre de conseillers votants : 09

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 30 juin, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain POURSIN, Maire.

Présents :	Mr Alain POURSIN, Maire Mr Eric BEAUJOIS, Mr Laurent RAFFALLI adjoints, Mr Eric DARVILLE, Mr Fabien DOS SANTOS, Mr Jean-Pierre DIDIER, Jean-Pierre NEHOULT, Mme Mathilde GAVARD, conseillers
Représenté(s):	Mme Léa BOSSON pouvoir à Mr Alain POURSIN
Excusé(s):	Mme Véronique DUPLESSIS, Mme Amélie BOISRAME
Absent(s):	
Secrétaire de séance :	Mr Jean-Pierre NEHOULT

Séance publique

Le quorum nécessaire pour délibérer étant atteint, le Conseil Municipal décide d'ouvrir la séance.

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte rendu d'une séance de l'Assemblée délibérante est une mesure de publicité rendue obligatoire par l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales. Et d'autre part c'est un document qui fait foi jusqu'à son inscription en faux.

En vertu de l'article L.2122-22 de la loi n°96-142 du 21 février 1996 du Code des Collectivités Territoriales,

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur le compte rendu de la dernière réunion du Conseil municipal.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Convention scolaire 2022-2023 avec la commune de Saint-Pierre-Lès-Nemours

La convention annuelle a pour objet de définir le coût de la scolarité pour les enfants de la maternelle à la primaire.

Cette convention est établie au regard de la Convention de fonctionnement du RPIC Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré) et de son avenant n°1.

La commune constate qu'elle ne dispose pas des éléments nécessaires lui permettant de statuer et regrette que la réunion préalable prévue annuellement n'ai pas eu lieu, comme convenu, avec les membres du RPIC.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide de reporter la signature de la convention 2022-2023,

Sollicite une réunion avec la commune d'accueil afin de recueillir les éléments lui permettant de statuer.

Autorise le Maire à signer la convention après retour de ces éléments.

➤ Délibération 2022_06_01

3. SDESM ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES

La commune est adhérente au Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne. Le SDESM coordonne l'actuel groupement de commande pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public qui s'achève au 31 décembre 2022, et propose de relancer un nouveau groupement de commande à l'échéance du précédent et d'en assurer la coordination pour 4 ans (2023 – 2026).

La commune a un besoin propre de maintenance du réseau d'éclairage public sur son territoire, et qu'il serait opportun pour elle d'adhérer à ce groupement pour bénéficier de cette mutualisation et des effets de la massification d'une telle démarche de regroupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'adhérer au groupement de commandes ;

Approuve les termes de la convention constitutive et ses annexes et

Autorise M. le Maire à signer ladite convention constitutive et tout document

s'y rapportant.

> Délibération 2022 06 02

4. MODALITÉS DE PUBLICITÉ DES ACTES PRIS PAR LA COMMUNE

Monsieur Le Maire, indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique.

A défaut de délibération sur ce point, le régime dématérialisé s'appliquera automatiquement à compter du 1er juillet 2022.

Les communes de moins de 3500 habitants peuvent, par délibération, choisir une autre mode de publication :

- Soit par affichage;
- Soit par publication sur papier, dans les conditions fixées par décret en Conseil d'État ;
- Soit par publication sous forme électronique.

Ce choix peut être modifié ultérieurement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Se prononce

pour la publicité par affichage

> Délibération 2022 06 03

5. ONF - PANNEAUX D'INFORMATION

La seconde opération de réhabilitation des chemins est en cours de réalisation avec le soutien financier du Conseil Départemental de Seine-et-Marne. Les critères d'attribution du taux de subvention maximal de 80% est conditionné à l'utilisation de bois certifié PEFC ou FSC.

Ce choix d'essence imposé pour l'installation de mobilier, de type panneaux, barrières notamment, représente un coût non négligeable pour notre village.

Des panneaux d'information, des bandeaux gravés, seront mis en place de part et d'autre des chemins afin de fournir des informations succinctes aux marcheurs concernant les différentes essences d'arbres introduites et confirmant également, l'interdiction faite à la circulation des véhicules à moteur, exception faite aux engins agricoles.

Ce point ne fait pas l'objet d'une nouvelle décision.

6. QUESTIONS DIVERSES

- Plan de gestion des risques d'inondation du bassin Seine-Normandie 2022-2027

Le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Seine-Normandie est entré en vigueur le 08 avril 2022 pour 6 ans (2022-2027). Il est consultable sur les sites de la DRIEAT et de la préfecture de Paris et d'Île-de-France aux adresses suivantes :

- https://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-pgri-du-bassin-seine-normandie-2022-2027-a4573.html
- https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/ile-de-france/ile-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-transport-et-environnement/Prevention-des-risques/Prevention-et-gestion-des-risques/Le-Plan-de-Gestion-des-Risques-d-Inondation-PGRI-du-bassin-Seine-Normandie-2022-2027-approuve

Travaux

Les eaux de ruissellement provenant de la partie haute du village, s'accumulent au point bas de la rue de la Vallée nécessitant des travaux de redimensionnement du puisard situé devant le 49 de la rue la Vallée. Plusieurs devis avaient été réalisés. Au vu des montants, les travaux seront entrepris pour partie par les élus afin de restreindre les coûts. Ces travaux estimés à la somme de 2400 euros environ, seront réalisés très prochainement et nécessiteront un arrêté de voirie.

Villes et villages étoilés

La commune est labellisée « Villes et Villages étoilés » depuis le 20 avril 2021. Les panneaux d'information ne sont pas livrés avec le diplôme. Ils seront prochainement commandés et installés à chaque extrémité du village sur la route de Beaumont dite RD403.

- Borne d'incendie

Après vérification, la seconde borne d'incendie située sur la RD403 à proximité de l'arrêt de bus trop vétuste, nécessite un remplacement total. Les travaux sont prévus à la rentrée prochaine.

SPANC

Mr RAFFALLI informe l'assemblée de la réunion qui s'est déroulée le mercredi 15 juin 2022 à la maison du parc à Milly-la-Forêt. Il rappelle que l'ensemble de notre village est situé dans la zone éloignée du périmètre de protection des captages de la Source de la Joie et de la Source de Chaintreauville (arrêté préfectoral n°13 DCSE EC03 du 18 avril 2013)

La commission communale d'urbanisme réalise une liste de l'ensemble des propriétaires souhaitant organiser la mise en conformité de leur système d'assainissement.

Ce résultat sera présenté lors de la prochaine rencontre avec le SPANC Parc courant septembre.

La commune souhaite rassembler plusieurs entreprises (au choix des administrés), permettant de coordonner plusieurs propriétaires afin de bénéficier de tarifs plus compétitifs.

La commission d'urbanisme recense actuellement chaque problématique formulée aux études de sol transmis par nos administrés.

Des aides financières ont été votées lors du dernier Conseil par le Parc naturel régional du Gâtinais français ce 28 juin 2022, dont les conditions nous seront prochainement notifiées.

La commune recherche par ailleurs, la possibilité d'autres subventionneurs.

Fouilles

Nous avons été informé par la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France en date du 22 juin 2022, que l'étude de faisabilité « dans les pas des chasseurs-cueilleurs du sud de l'Île-de-France »vient d'être lancée.

Cette étude devrait durer environ six mois avant le lancement des études de programmation.

Par ailleurs, les fouilles archéologiques reprendront cette année dès le début du mois d'août jusqu'au début du mois de septembre 2022.

Fermeture annuelle du secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé du 1er au 21 août 2022

Dossiers d'urbanisme instruits

Permis de Construire:

PC0773482100001 du 28/01/2022 Arrêté refus travaux pour2 bis ruelle du Puits

PC0773482200001 du 03/06/2022 Arrêté autorisant les travaux pour le 2 bis ruelle du Puits (transformation d'une grange en deux habitations distinctes).

Déclaration préalable de travaux :

DP0773482100016 le 06/12/2021 Arrêté autorisant les travaux pour le 13 rue du Vieux Chemin (module climatisation)

DP0773482100017 le 21/01/2022 Arrêté autorisant les travaux pour le 24 rue de la Vallée (travaux divers)

DP0773482200001 le 12/04/2022 Arrêté autorisant les travaux pour le 37 rue de la Vallée (clôture)

DP0773482200002 le 12/04/2022 Arrêté autorisant les travaux 7 rue du Vieux Chemin (réhabilitation maison)

DP0773482200003 le 10/05/2022 Arrêté autorisant les travaux 11 rue du Vieux chemin (Abri bois+Appentis+mur clôture)

DP0773482200004 SIBEL ENERGIE Arrêté d'opposition 11 rue du Fer à Cheval (Panneaux Photovoltaïques)

Certificat d'urbanisme opérationnel

CUb 0773482120002 du 11.06.2021 favorable 2bis ruelle du Puits (transformation d'une grange en deux habitations distinctes).

Certificat d'urbanisme d'information :

CU07734822A0001 du 25/01/22 pour le 7 rue du Vieux Chemin

CU07734822A0002 du 08/03/22 pour le 21 route de Beaumont

CU07734822A0003 du 15/04/22 pour le 1Ter ruelle du Puits

Déclaration d'achèvement de travaux :

2021_12_10 DAACT PC0773481500002 Attestation de non contestation pour le 8 rue du Chemin Neuf 2022_03_08 DAACT DP0773482100009 Attestation de non contestation pour le 11 rue du Vieux Chemin 2022_03_08 DAACT-DP0773482100017-attestation de non contestation pour le 24 rue de la Vallée 2022_03_08 DAACT DP0773482100005 attestation de non contestation pour le 1 rue Fer à Cheval 2022_05_10 DAACT DP0773482100016 attestation de non contestation pour le 13 rue du Vieux Chemin 2022_05_12 DAACT DP0773481400008 attestation de non contestation pour le 21 route de Beaumont

Droit de préemption urbain :

- pour le 35 rue de la Vallée
- pour le 7 rue du Vieux Chemin
- pour le 21 route de Beaumont
- pour le 1Ter ruelle du Puits

Renseignement d'urbanisme:

- pour le 35 rue de la Vallée
- pour le 7 rue du Vieux Chemin
- pour le 21 route de Beaumont
- pour le 1Ter ruelle du Puits

Certificat d'alignement :

21/12/2021 pour le 35 rue de la Vallée

25/01/2022 pour le 7 rue du Vieux Chemin

08/03/2022 pour le 21 route de Beaumont

19/04/2022 pour le 1 Ter ruelle du Puits

Certificat de numérotage :

21/12/2021 pour le 35 rue de la Vallée

25/01/2022 pour le 7 rue du Vieux Chemin

08/03/2022 pour le 21 rte de Beaumont

19/04/2022 pour le 1 Ter ruelle du Puits

Certificat d'hygiène et de salubrité :

21/12/2021 pour le 35 rue de la Vallée

25/01/2022 pour le 7 rue du Vieux Chemin

19/04/2022 pour le 1Ter ruelle du Puits

Certificat de non péril :

14/03/2022 pour le 21 route de Beaumont

Arrêté:

- 2021-11 Arrêté autorisant travaux terrassement pour accès Antenne relais SFR
- 2021 12 arrêté visé nomination coordonateur communal
- 2021_13 Arrêté nomination agent recenseur vacataire
- 2021-14 Arrêté incorporation de Biens vacants sans maître
- 2021 15 Arrêté Manifestation Sportive Muco Trail Athlétisme
- 2021 16 Arrêté stationnement et circulation déploiement fibre toutes rues
- 2022 01 Arrêté autorisant travaux entretien EP par INEO en 2022
- 2022 02 Arrêté permanent entretien EP 2022
- 2022 03 Arrêté travaux 1 rue Fer à Cheval
- 2022_04 Arrêté Réglementant la circulation ECR ENEDIS (Armoire pour alimenter Antenne relais SFR)
- 2022 05 Arrêté Réglementant la circulation 3 ruelle du Puits
- 2022 06 Arrêté Lignes directrices de gestion
- 2022-07 Arrêté de stationnement RD403 pour ouverture chambres et tirage câbles optiques à compter du 19.05.2022
- 2022-08 Arrêté de stationnement RD403 pour ouverture chambres et tirage câbles optiques à compter du 20.06.2022

Aucun autre point n'étant proposé, la séance est levée à 22h23.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Pour extrait conforme, à ORMESSON, le 30 juin 2022

Le Maire, Alain POURSIN

